Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260702-20260650-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

Date de convocation	**25 juin 2026**
Date de publication	**3 juillet 2026**
Membres en exercice	**19**
Membres présents	**19**
Membres votants	**19**

2026/06/50

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Divy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Divy sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.
Présents *: :* M. Michel CORRE, Mme Isabelle DINCUFF, M. Roland EOZENOU, Mme Maryse DUBET, M. Nicolas MOREAU, Mme Isabelle KERNEIS, M. Jean-Marc MALEVILLE, M. Robert JEZEGOU, M. Pierre-Yves HILI, M. Stéphane RIVOALEN, Mme Elisabeth COURCOL, Mme Josseline CHICHERY, M. Mickaël LUNVEN, Mme Nadège ROUDAUT, Mme Caroline HARTEREAU, Mme Julie MOALIC, Mme Elodie FLOC'H, M. Maxime QUIVIGER, Mme Flavie BALCON.
Secrétaire : Mme Nadège ROUDAUT.

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Ces emplois sont intégrés au tableau des emplois.

Il fait part à l'assemblée :

- qu'il convient de **SUPPRIMER** du tableau des emplois :
- un poste d'adjoint technique pour l'emploi ATSEM – 15.60 h à compter du 31 mars 2026 suite au licenciement pour inaptitude d'un agent
- un poste un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 18.50 h à compter du 1er septembre 2026
- un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 17 h à compter du 1er septembre 2026

- qu'il convient de **CREER** au tableau des emplois :
- un poste d'adjoint technique pour l'emploi ATSEM – 26.00 h à compter du 1er septembre 2026
- un poste un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 20.00 h à compter du 1er septembre 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026

- DECIDE de **SUPPRIMER** du tableau des emplois :
- un poste d'adjoint technique pour l'emploi ATSEM – 15.60 h à compter du 31 mars 2026 suite au licenciement pour inaptitude d'un agent
- un poste un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 18.50 h à compter du 1er septembre 2026
- un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 17 h à compter du 1er septembre 2026

- DECIDE de **CREER** au tableau des emplois :
- un poste d'adjoint technique pour l'emploi ATSEM – 26.00 h à compter du 1er septembre 2026
- un poste un poste d'adjoint technique pour l'emploi d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux – 20.00 h à compter du 1er septembre 2026

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi modifiés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme au Registre
A SAINT DIVY, le 3 juillet 2026

Le Secrétaire de séance,
Nadège ROUDAUT

Le Maire,
Signé : Michel CORRE

Le Maire de Saint-Divy certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.